

## Arrêté n° 2021-371 du 27 octobre 2021

Désignation des représentants au Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie des Hauts-de-Seine (92)

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,  
VU le Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

### ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 :

Sont désignés, sur proposition de la Présidente, pour représenter les Autorités Organisatrices des Transports (AOT), au 4<sup>ème</sup> collège commun aux formations spécialisées des personnes handicapées et des personnes âgées :

- En qualité de titulaire : **Monsieur Bernard GAUDUCHEAU**, *Conseiller régional*
- En qualité de suppléant : **Monsieur Pascal PELAIN**, *Conseiller régional délégué spécial*

#### ARTICLE 2 :

Sont désignés, pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, au 2<sup>ème</sup> collège pour la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées :

- En qualité de titulaire : **Monsieur Pierre DENIZIOT**, *Conseiller régional délégué spécial*
- En qualité de suppléante : **Madame Marion JACOB-CHAILLET**, *Conseillère régionale*

#### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



**Valérie PÉCRESSE**